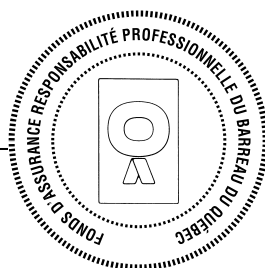


Rapport annuel 2001

**Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle
du Barreau du Québec**

depuis 1988



Notre mission

Assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

Table des matières

Message de la direction	i
États financiers	v
Certificat de l'actuaire	xxi
Le conseil d'administration	xxiii
Les administrateurs	xxiii
Les comités	xxiii
La Direction générale	xxiv
Le Service des sinistres	xxiv
Le Service juridique	xxiv
Le Service de prévention	xxiv
Le Service des finances et administratif	xxiv

MESSAGE DE LA DIRECTION

Le quatorzième exercice du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, terminé le 31 décembre 2001, aura été marqué par une baisse importante mais heureusement simultanée des revenus de placements et de l'évaluation des sinistres enregistrés au cours des années antérieures.

Grâce notamment à l'avoir des membres, constitué exclusivement des excédents d'exploitation accumulés depuis 1988, les revenus de placements ont permis de défrayer en totalité le coût de fonctionnement de l'exercice réduit à 2,7 millions de dollars (8,3 M\$ en 2000), voire même de dégager un nouvel excédent d'exploitation.

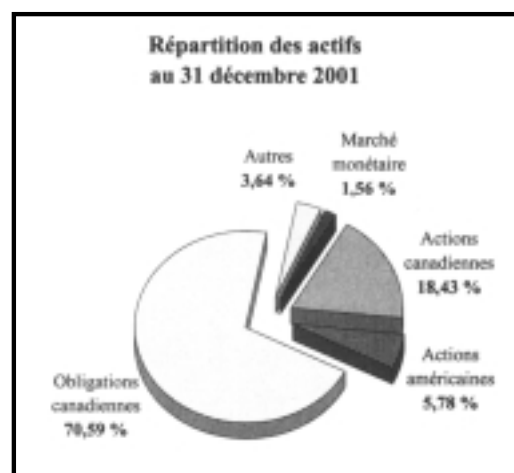
Afin de présenter dorénavant une évaluation encore plus précise du passif des polices, nous avons pris en compte la valeur temporelle de l'argent. Ainsi, après redressement des résultats de l'exercice 2000 sur cette base, l'excédent d'exploitation de l'année 2001 s'est élevé à 2,0 millions \$ portant l'avoir des membres à 83 millions \$.

De cet excédent accumulé, nous avons réservé une somme de 7,7 millions \$ en considération de l'insuffisance de primes afférentes aux polices de l'an 2002, lesquelles ont été émises sans cotisation.

La chute mondiale des marchés boursiers et les bouleversements de l'assurance et de la réassurance, auxquels ont contribué les attentats terroristes du 11 septembre dernier aux États-Unis, n'auront finalement pas affaibli la situation financière de notre Fonds. Le Fonds a ainsi pu maintenir pour ses assurés le congé de

cotisation pour 2002 et une garantie générale de cinq millions de dollars par sinistre, sans franchise, un idéal à atteindre pour l'ensemble des professions.

Les revenus de placements sont ainsi passés de 11,2 millions \$ en 2000 à 4,7 millions \$ en 2001, représentant une baisse de 58 %. Le Fonds a subi des pertes sur dispositions de 1,0 millions \$ cette année, alors qu'il avait enregistré des gains sur dispositions de 5,1 millions \$ au cours de l'an 2000. Les intérêts et dividendes gagnés ont à nouveau généré 6 millions \$ de revenus.



Sur la base de la valeur marchande, le rendement global des placements du Fonds a été de 7,41 %, comparativement à 10,71 % en 2000. Les obligations canadiennes, lesquelles comptent généralement pour soixante-quinze pour cent du portefeuille du Fonds, ont donné un rendement de 8,36 % au diapason d'un marché favorable à 8,08 %, alors que les

actions canadiennes bien qu'ayant offert un rendement décevant de 2,76 % ont tout de même excédé significativement les -12,57 % du TSE 300. Quant aux actions américaines, elles ont connu un rendement négatif de 7,05 %, alors que le S&P 500 offrait -6,46 %. Enfin, malgré des retraits de plus de 8 millions \$, la valeur marchande du portefeuille a légèrement augmenté de 107,6 millions \$ à la fin 2000, à 109,1 millions \$ à la fin 2001.



Au 31 décembre 2001, le Fonds avait le privilège de servir dans une perspective client 13 610 membres assurés du Barreau du Québec (13 016 en 2000). Cette augmentation de 4,5 % du nombre d'assurés fut accompagnée d'un accroissement de 7,1 % du nombre de nouveaux avis de réclamation, soit 779 nouveaux avis (727 en 2000).

Grâce à des développements favorables survenus au cours de l'exercice, la valeur nette des sinistres non réglés au 31 décembre 2000 a diminué de près de 5,0 millions \$. Quant aux nouveaux sinistres enregistrés en 2001, nous en évaluons le coût après réassurance à 5,7 millions \$.

Notre gestion rigoureuse et équitable des sinistres a par ailleurs permis d'obtenir un taux de satisfaction de près de 97 % après sondage auprès des membres dont les réclamations assurées ont été traitées. Les efforts constants destinés à accélérer davantage le traitement des dossiers de sinistres ont aussi permis de clore plus de dossiers que nous n'en avons ouverts et de réduire à douze mois le temps requis pour régler plus de 85 % des réclamations après l'année de leur avis initial. À la fin de l'année, on comptait 892 sinistres non réglés (912 à la fin de 2000).

Pour 2002, il faut s'attendre à une augmentation significative de la dépense de sinistres, en raison notamment de l'abandon à la fin 2001, de certaines protections de réassurance dont le coût était devenu prohibitif.

Le Fonds a aussi poursuivi ses activités de prévention en vue de réduire la fréquence, la sévérité et le coût des sinistres. Une collaboration encore plus étroite cette année avec le Service de la formation permanente du Barreau a permis de commanditer et d'organiser plusieurs activités dont se sont prévalus à prix réduits plusieurs centaines d'assurés. De même, le Fonds a présenté plusieurs cours et publié

plusieurs textes à l'intention des futurs avocats à l'École du Barreau. Enfin, des communications techniques avec les assurés, des mises en garde continues sur le site Internet du Barreau, des conférences en région, des cours et des bulletins ont été présentés aux assurés qui les ont accueillis favorablement.

L'incertitude des rendements futurs sur les actifs du Fonds, de même que le nombre et la sévérité des réclamations, liés notamment à la globalisation des marchés, renforcent notre conviction qu'il est nécessaire de protéger l'avoir des membres et de l'affecter comme le veut la *Loi sur les assurances*, exclusivement à l'assurance de la responsabilité professionnelle.

À cette fin, la limite de garantie pour les services rendus hors Québec a été ramenée de 5 millions \$ à 1 million \$ par sinistre à compter du 1^{er} janvier 2002, à l'instar des autres barreaux au Canada. Toutefois, la garantie générale des services rendus au Québec demeure, dans l'intérêt du public québécois et des assurés, à 5 millions \$. En outre, elle a été enrichie à plusieurs égards de façon à mieux rencontrer l'évolution de la pratique juridique. Le Fonds continuera à jouer activement son rôle consultatif auprès du Barreau, pour maintenir à long terme une garantie et un service de qualité supérieure au meilleur prix possible.

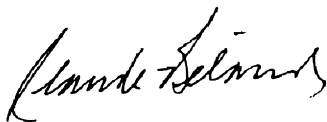
En outre, les assurés peuvent être fiers du rayonnement du Fonds, invité cette

année à partager son expertise avec l'American Bar Association et l'Association des barreaux francophones et germanophones. À leur tour, ces organisations, de même que la National Association of Bar Related Insurance Companies et l'International Legal Liability Insurance Forum, constituent un creuset d'innovations qui aide à mieux saisir les nouveaux enjeux et les opportunités relatives à l'assurance de la responsabilité professionnelle des avocats.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu quatre assemblées, auxquelles se sont ajoutées huit réunions de comités. Nous remercions le Conseil général du Barreau du Québec pour sa confiance et son soutien. Il a su maintenir au conseil d'administration du Fonds une expertise diversifiée essentielle à une gestion rigoureuse de l'avoir des membres. Nous recommandons que cet équilibre créé par la présence majoritaire d'administrateurs aguerris, issus de disciplines pertinentes ajoutées à celle du droit, soit au moins maintenu en décembre 2002, alors que huit mandats sur neuf viendront à échéance.

Enfin, nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement. Les réalisations du Fonds demeurent possibles grâce à eux.

Le président du conseil d'administration,



Claude Béland

Le directeur général,



René Langlois

**Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du
Québec**

États financiers
31 décembre 2001

Le 25 janvier 2002

Rapport des vérificateurs

Au Conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec** au 31 décembre 2001 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

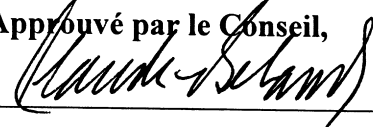
Bilan

Au 31 décembre 2001

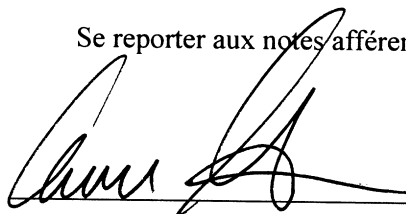
	2001 \$	2000 \$
Actif		
Encaisse	306 627	79 107
Placements temporaires (note 5)	1 700 000	8 829 678
Intérêts courus et dividendes à recevoir	1 115 205	1 160 946
Débiteurs		
Réassureurs	85 373	48 512
Autres	113 705	1 043 393
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés (note 2)	5 085 338	6 865 685
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés actualisés (note 2)	206 992	235 917
Placements (note 5)	101 890 356	96 758 229
Immobilisations, moins l'amortissement cumulé (note 6)	57 930	68 534
	<u>110 561 526</u>	<u>115 090 001</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges	495 185	370 039
Somme à payer aux réassureurs	77 806	91 203
Sinistres non réglés actualisés (notes 2 et 7)	27 292 382	33 959 705
	<u>27 865 373</u>	<u>34 420 947</u>
Capitaux propres		
Excédent (note 8)	<u>82 696 153</u>	<u>80 669 054</u>
	<u>110 561 526</u>	<u>115 090 001</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le Conseil,



, administrateur



, administrateur

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Résultats et excédent de l'actif sur le passif
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 \$	2000 \$
Activités d'assurance		
Contributions des assurés émises (note 8)	2 900	5 120
Réassurance	(914 815)	(1 079 557)
	<hr/>	<hr/>
Contributions des assurés acquises, montant net	(911 915)	(1 074 437)
	<hr/>	<hr/>
Sinistres et frais de règlement (note 7)		
Exercice courant	(5 751 605)	(5 549 743)
Exercices antérieurs	5 019 452	(844 817)
	<hr/>	<hr/>
	(732 153)	(6 394 560)
Frais généraux d'exploitation	(1 039 336)	(863 829)
	<hr/>	<hr/>
Total des sinistres et des frais	(1 771 489)	(7 258 389)
	<hr/>	<hr/>
Déficit technique	(2 683 404)	(8 332 826)
Revenu de placement	4 708 274	11 193 615
Autres revenus	2 229	35
	<hr/>	<hr/>
Excédent de l'exercice	2 027 099	2 860 824
	<hr/>	<hr/>
Excédent de l'actif sur le passif		
Excédent au début de l'exercice	80 669 054	73 986 066
Modification de convention comptable (note 2)	-	3 822 164
	<hr/>	<hr/>
Solde redressé	80 669 054	77 808 230
	<hr/>	<hr/>
Excédent à la fin de l'exercice	82 696 153	80 669 054
	<hr/>	<hr/>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 \$	2000 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent de l'exercice	2 027 099	2 860 824
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	31 132	25 619
Amortissement des primes et escomptes sur placements	57 857	(303 675)
Perte (gain) à la cession de placements	975 241	(5 126 685)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des intérêts courus et dividendes à recevoir	45 741	(74 134)
Diminution (augmentation) des contributions des assurés, pénalités, franchises et autres débiteurs	929 688	(665 502)
Diminution (augmentation) de la somme à recevoir des réassureurs	(36 861)	83 539
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges	125 146	(347 865)
Augmentation (diminution) de la somme à payer aux réassureurs	(13 397)	2 342
Augmentation (diminution) des sinistres non réglés actualisés, déduction faite des sommes à recouvrer des réassureurs et assurés	(4 858 051)	948 951
	<u>(716 405)</u>	<u>(2 596 586)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(58 377 481)	(68 803 181)
Produit à la cession de placements	52 212 256	79 350 914
Acquisitions d'immobilisations	(20 528)	(58 003)
	<u>(6 185 753)</u>	<u>10 489 730</u>
Variation nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	(6 902 158)	7 893 144
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>8 908 785</u>	<u>1 015 641</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>2 006 627</u>	<u>8 908 785</u>
Les espèces et quasi-espèces se composent de		
Encaisse	306 627	79 107
Placements temporaires (note 5)	1 700 000	8 829 678
	<u>2 006 627</u>	<u>8 908 785</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2001

1 Constitution et nature des activités

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (« Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1^{er} mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

2 Modification de convention comptable

En 2001, le Fonds a modifié sa méthode de comptabilisation de la provision pour sinistres non réglés afin de prendre en compte la valeur temporelle de l'argent. Auparavant, cette provision était présentée sur une base non actualisée. Cette convention ayant été adoptée rétroactivement, les résultats de 2000 ont fait l'objet d'un retraitement qui a eu l'incidence suivante sur les états financiers au 31 décembre 2000 :

Au 31 décembre 2000 :

	Solde déjà établi \$	Retraitement \$	Après retraitement \$
Sommes à recouvrer des réassureurs et des assurés pour les sinistres non réglés	8 480 080	(1 378 478)	7 101 602
Sinistres non réglés	39 203 686	(5 243 981)	33 959 705
Excédent de l'exercice	2 817 485	43 339	2 860 824
Excédent de l'actif sur le passif	76 803 551	3 865 503	80 669 054

3 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires ayant une échéance de 90 jours et moins.

Placements

Généralités

Les gains et les pertes à la cession de placements sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de leur juste valeur.

Obligations et titres hypothécaires

Les placements en obligations et titres hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Les primes et les escomptes à l'achat de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie du placement. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Actions

Les placements en actions ordinaires sont inscrits au coût. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Réassurance

Les contributions et les sinistres sont comptabilisés déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres.

Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

4 Le rôle de l'actuaire et des vérificateurs

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Inspecteur général des institutions financières. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

5 Placements

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

	2001		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans moins de un an	925 000	927 477	946 750
Échéant dans un an et avant cinq ans	13 600 000	14 065 528	14 786 412
Échéant dans cinq ans et après	25 415 000	28 405 433	29 340 945
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	1 046 000	1 146 008	1 236 384
Échéant dans cinq ans et après	3 405 000	3 475 817	3 776 504
Sociétés canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 571 000	16 631 189	17 454 565
Échéant dans cinq ans et après	9 078 000	9 012 976	9 483 802
	<u>70 040 000</u>	<u>73 664 428</u>	<u>77 025 362</u>
Actions ordinaires et privilégiées	-	17 887 898	20 108 952
Autres actifs			
Fonds indiciel du S&P 500	-	6 418 161	6 311 193
Titres hypothécaires	4 021 988	3 919 869	3 970 416
	<u>4 021 988</u>	<u>10 338 030</u>	<u>10 281 609</u>
		<u>101 890 356</u>	<u>107 415 923</u>
Placements temporaires			
Placements à terme échéant dans 90 jours et moins	1 700 000	1 700 000	1 700 000
	<u>1 700 000</u>	<u>1 700 000</u>	<u>1 700 000</u>
		<u>103 590 356</u>	<u>109 115 923</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2001

	2000		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 300 000	16 931 412	17 319 888
Échéant dans cinq ans et après	22 990 000	25 552 550	26 388 937
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	500 000	590 457	631 110
Échéant dans cinq ans et après	2 521 000	2 562 222	2 811 833
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins de un an	1 225 000	1 230 036	1 234 063
Échéant dans un an et avant cinq ans	12 845 000	12 854 846	13 050 242
Échéant dans cinq ans et après	19 308 000	19 722 441	20 256 844
	<u>75 689 000</u>	<u>79 443 964</u>	<u>81 692 917</u>
Actions ordinaires et privilégiées	-	9 644 451	10 031 294
Autres actifs			
Fonds indiciel du S&P 500	-	5 509 264	4 851 488
Titre hypothécaire échéant dans cinq ans et après	2 176 000	2 160 550	2 208 923
	<u>2 176 000</u>	<u>7 669 814</u>	<u>7 060 411</u>
		<u>96 758 229</u>	<u>98 784 622</u>
Placements temporaires			
Bons du Trésor			
Échéant dans 90 jours et moins	8 250 000	8 129 678	8 129 678
Placements à terme échéant dans 90 jours et moins	700 000	700 000	700 000
		<u>8 829 678</u>	<u>8 829 678</u>
		<u>105 587 907</u>	<u>107 614 300</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

Intérêts	Intérêt recevable sur une base	Taux d'intérêt réel	2001		2000	
			Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt réel	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt réel
Gouvernements		de 2,39 à 6,47	de 4,75 à 12,00	de 5,282 à 8,579	de 5,00 à 12,00	
Administrations publiques et municipales canadiennes	Semi-annuelle ou annuelle	de 4,34 à 6,86	de 5,85 à 13,40	de 6,110 à 8,770	de 6,00 à 13,40	
Sociétés canadiennes	Semi-annuelle ou annuelle	de 2,82 à 7,27	de 5,34 à 12,20	de 5,345 à 9,677	de 5,34 à 13,25	
Marché monétaire	Échéance	2,26	2,26	de 5,518 à 5,780	-	

Les actions n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposées aux risques du taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire. Ce gestionnaire est soumis à une politique de placements établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

6 Immobilisations

	2001		2000	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	67 246	66 307	939	-
Mobilier et matériel	122 947	92 947	30 000	25 940
Logiciels	212 739	196 191	16 548	19 658
Matériel informatique	193 787	183 344	10 443	22 936
	596 719	538 789	57 930	68 534

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 31 132 \$ (25 619 \$ en 2000).

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

7 Sinistres non réglés actualisés

Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

Actualisation

La provision pour les sinistres non réglés est actualisée au taux de rendement de 6,0 % (6,0 % en 2000). Si ces montants n'avaient pas été actualisés, l'incidence sur le bilan et les résultats aurait été la suivante :

	2001 \$	2000 \$
Actif		
Sommes à recouvrer des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	5 713 616	8 480 080
Sommes à recouvrer actualisée des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	5 292 330	7 101 602
Augmentation de l'actif	421 286	1 378 478
Passif		
Sinistres non réglés	28 926 616	39 203 686
Sinistres non réglés actualisés	27 292 382	33 959 705
Augmentation du passif	1 634 234	5 243 981
Excédent de l'actif sur le passif		
Tel qu'il est présenté au bilan	82 696 153	80 669 054
Ne tenant pas compte de l'actualisation des sinistres non réglés	81 483 205	76 803 551
Diminution de l'excédent de l'actif sur le passif	1 212 948	3 865 503
Diminution (augmentation) de la charge de l'exercice	2 652 555	(43 339)

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

La continuité dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2001 \$	2000 \$
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, au début de l'exercice		
Brut	33 959 705	30 995 192
Réassurance cédée	(6 865 685)	(4 479 376)
Franchises à recouvrer des assurés	(235 917)	(606 664)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant net, au début de l'exercice	26 858 103	25 909 152
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés		
Provision pour événements de l'exercice	4 743 914	4 302 457
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices antérieurs	(9 601 965)	(3 353 506)
	<hr/>	<hr/>
	(4 858 051)	948 951
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant net, à la fin de l'exercice	22 000 052	26 858 103
	<hr/>	<hr/>
Réassurance cédée	5 085 338	6 865 685
Franchises à recouvrer des assurés	206 992	235 917
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant brut, à la fin de l'exercice	27 292 382	33 959 705
	<hr/>	<hr/>

Le poste sinistres et frais de règlement à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2001 \$	2000 \$
Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	1 007 691	1 247 286
Exercices antérieurs	4 582 513	4 198 323
	<hr/>	<hr/>
	5 590 204	5 445 609
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés	(4 858 051)	948 951
	<hr/>	<hr/>
	732 153	6 394 560
	<hr/>	<hr/>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

8 Congé de contributions

Il a été décidé par le Conseil général du Barreau du Québec d'accorder un congé effectif de contributions à l'assurance de 1999 jusqu'en 2002 inclusivement. Une partie de l'excédent a été réservée à cette fin. Selon les calculs de l'actuaire, le congé de contributions pour l'exercice 2002 équivaudra à une obligation à pourvoir d'un montant de 7 681 376 \$.

9 Réassurance cédée et franchises

Le Fonds d'assurance réduit, par la réassurance, la perte qui est susceptible de survenir en excédent de sa rétention nette sur chaque sinistre.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si les réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations; par conséquent, le Fonds d'assurance évalue la situation financière de ses réassureurs en vue de réduire au maximum son risque de subir des pertes importantes découlant de l'insolvabilité des réassureurs. Aucun traité de réassurance ne s'applique aux risques souscrits en 1997. En 1998, la limite de garantie à l'assuré est passée de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$ par sinistre et le fonds a souscrit une réassurance de 3 000 000 \$ en excédent de 2 000 000 \$ par sinistre. En 1999, le fonds a également souscrit à la réassurance de 3 000 000 \$ en excédent de 2 000 000 \$ par sinistre, superposé d'une protection annuelle de 5 000 000 \$ en excédent de ses engagements de 5 000 000 \$. En 2000, la protection par sinistre a été la même qu'en 1999 mais la protection annuelle est passée à 5 000 000 \$ en excédent de ses engagements de 5 100 000 \$. En 2001, la protection par sinistre a été la même qu'en 2000 mais la protection annuelle est passée à 5 000 000 \$ en excédent de ses engagements de 5 200 000 \$.

Les montants portés en déduction des contributions acquises et des sinistres se présentent comme suit:

	2001 \$	2000 \$
Coût de la réassurance	914 815	1 079 557
Sinistres cédés recouvrés	100 852	64 078

10 Opérations entre apparentés

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 406 314 \$, a été facturée au cours de l'exercice (286 150 \$ en 2000). Au 31 décembre 2001, les comptes créditeurs et charges comprennent 26 768 \$ (12 916 \$ en 2000) dus au Barreau du Québec.

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2001

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre des apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

11 Régimes de retraite

Le Fond d'assurance et ses employés contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau et à un régime d'appoint, qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière. Ces régimes pourvoient au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

La charge de retraite imputée à l'état des résultats est de 78 612 \$ (45 559 \$ en 2000). Sur la base des évaluations actuarielles les plus récentes effectuées en date du 31 décembre 2000 et projetée jusqu'au 31 décembre 2001, la valeur actuarielle des prestations constituées s'élève approximativement à 908 000 \$. L'actif net de la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite est évalué à 748 100 \$ tandis que le régime d'appoint n'est pas capitalisé.

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2001 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.


Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	27 085	27 085
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	27 085	27 085
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	5 085	5 085
(5) Autres sommes à recouvrer	207	207
(6) Autres éléments de passif	207	207
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	22 000	22 000

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		0
(2) Passif des primes non gagnées net		0
(3) Primes non gagnées brutes	0	
(4) Primes non gagnées nettes	0	
(5) Insuffisance de primes	0	7 681
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 - (2) col. 2		0
(9) Commissions non gagnées	0	0

La direction du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec a choisi de présenter le passif calculé d'insuffisance de primes comme une réserve de l'avoir des membres, de manière à ce que ce coût affecte l'état des résultats dans l'année où les polices seront en vigueur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.


Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

28 janvier 2002
Date de l'opinion

Les administrateurs

Me Pierre Bornais, c.r.
Avocat, Lévis

Le conseil d'administration

Président du conseil

Me Claude Béland
Président du conseil
Avocat, Ville Mont-Royal

Monsieur Yves Charbonneau, f.s.a., f.i.c.a. (3)
Actuaire
Dion, Durrel + Associés inc., Montréal

M. le bâtonnier Jacques Fournier (1, 3)
Avocat, Montréal

Vice-président du conseil

Monsieur Roger Chiniara (2)
Conseiller financier, Ville Mont-Royal

M. le bâtonnier André Gauthier, Associé (3)
Cain Lamarre Casgrain Wells
Membre du réseau international IAG, Sept-Îles

*Directeur général
Secrétaire trésorier*

Me René Langlois

Monsieur René G. Jarry (2)
Premier Vice-président exécutif
Financière Banque Nationale, Montréal

M. le bâtonnier Michel Jolin, Associé (1)
Kronström Desjardins, Sainte-Foy

Madame Élane C. Phénix (1, 2)
Présidente
Phénix Capital inc., Montréal

Les comités

- (1) Comité de déontologie
- (2) Comité de placements
- (3) Comité de vérification

La Direction générale

Me René Langlois
Directeur général
et secrétaire trésorier

Madame Christiane Potel
Secrétaire du directeur général

Le Service juridique

Me Bernard Faribault
Directeur

Me Patricia Timmons
Avocate

Madame Mariel Pépin
Secrétaire

Le Service des sinistres

Me Raymond Duquette
Directeur

Me Sophie Archambault
Avocate analyste

Me Marie-Josée Belhumeur
Avocate analyste

Me Gaétane Desharnais
Avocate analyste

Madame Diane Guindon
Secrétaire

Madame Francine Séguin
Secrétaire

Le Service de prévention

Me Marie-Chantal Thouin
Coordonnateur

**Le Service des finances
et administratif**

Madame Anne Hébert, CA
Chef comptable

Madame Lyse Gariépy
Préposée aux services auxiliaires

